

---

Adresse à la barre d'une députation de la maison nationale des militaires invalides venue déposer ses dons en argenterie d'église, lors de la séance du 18 brumaire an II (8 novembre 1793)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Adresse à la barre d'une députation de la maison nationale des militaires invalides venue déposer ses dons en argenterie d'église, lors de la séance du 18 brumaire an II (8 novembre 1793). In: Tome LXXVIII - Du 8 au 20 brumaire an II (29 octobre au 10 novembre 1793) p. 581;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1911\\_num\\_78\\_1\\_41825\\_t1\\_0581\\_0000\\_1](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1911_num_78_1_41825_t1_0581_0000_1);

---

Fichier pdf généré le 21/02/2024

*Suit le discours prononcé au nom des Invalides, d'après le document des Archives nationales (1).*

*Administration de la maison nationale des militaires invalides.*

Législateurs,

Nous vous apportons la dépouille de l'hypocrisie et les hochets de la superstition qu'il était bien temps de faire servir au succès de la liberté, après avoir été, pendant tant de générations, le masque du vice, l'appui honteux du despotisme et l'instrument de l'esclavage des peuples.

Les militaires invalides, indignés du luxe insultant qui régnait dans leur asile, ont tourné leurs regards sur la patrie menacée par les tyrans de l'Europe, et réduits à la triste impuissance de ne pouvoir aller les combattre, ils n'ont eu qu'un vœu, celui de faire servir contre les despotes et les fanatiques les métaux qui, pendant si longtemps, avaient servi à rehausser l'orgueil et l'ambition des uns et des autres.

Ainsi la superstition, au milieu des erreurs dont elle s'investissait, avait encore quelque chose de bon et de réel : c'était l'or et l'argent dont elle couvrait sa hideuse effigie, et que nous venons déposer aux pieds de l'autel de la patrie, non pas, à la vérité, pour sauver des âmes, mais pour sauver la République et consolider le règne de la raison et de la liberté.

LECHENARD, *syndic*; B. FOUCAULT; DESTRICHE, *administrateur*; BERRARD; VIARD; LETELLIER, *administrateur*;

*Inventaire de l'argenterie de l'église, des infirmeries et du garde-meuble de la maison nationale des invalides (2).*

*Administration de la maison nationale des militaires invalides.*

Sextidi de la 2<sup>e</sup> décade du 2<sup>e</sup> mois, brumaire de l'an II de la République française une et indivisible.

Nous soussigné Jean-François Lechenard, syndic de l'administration de la maison nationale des militaires invalides, accompagné des citoyens Larecin, Destriche, administrateur, Berrard, Letellier administrateur et Dubroca, secrétaire, avons procédé à la pesée de l'argenterie, tant de l'église que des infirmeries et du garde-meuble de ladite maison, le tout apporté à la salle du conseil, en présence des membres ci-dessus désignés, dont la description est ci-après, savoir :

	marcs	onces	gros
1 lampe avec chaînes et couronne, pesant ensemble.	106	2	6
1 sceau à eau bénite avec son manche, pesant.....	9	3	6
2 grands chandeliers, pesant ensemble.....	10	7	2
1 croix et ses dépen-			

	marcs	onces	gros
dances, pesant ensemble...	14	»	»
2 encensoirs avec leurs chaînes, pesant.....	9	4	6
1 vierge pesant.....	6	2	2
2 navettes, pesant.....	2	6	6
2 burettes, 1 plateau et 2 boîtes pour les saintes huiles, 1 sonnette et 3 flacons, pesant ensemble.....	8	1	»
1 croix, avec 6 fleurs de lys, pesant.....	6	1	4
4 chandeliers avec leurs bobèches.....	10	5	»
3 pieds de calices avec les 3 frises des coupes, pesant ensemble.....	9	3	2
1 saint sacrement avec sa couronne, pierres fausses, pesant.....	12	7	»
2 écriitoires garnis, pesant.	15	6	»
7 patènes, 2 paix, 2 ciboires, 4 coupes, 1 pissière (sic) et 3 calices, le tout pesant ensemble, et de vermeil.....	118	»	»
Des accessoires d'ornements en petits morceaux, pesant ensemble.....	4	7	2
Grattage des couverts...	8	4	»
2 calices, 2 patènes et 1 boîte de saintes huiles, pesant.....	9	»	8

*Ornements.*

1 dais avec ses 4 pentes brodées à bosses et leurs crépines en or sur un fonds en argent, et ses 4 cordons.

Galons et étoffes en argent du grand ornement noir, composé de 5 grandes chapes et d'une petite, d'une chasuble, de 2 tuniques, de 2 étoles, 3 manipules, l'étole pastorale, la tenture du maître-autel, pavillon et ses deux pentes du drap mortuaire.

1 devant d'autel.

Ornement noir de la seconde classe, composé de 4 grandes chapes et 1 petite; de 1 chasuble, de 2 tuniques, de 2 étoles et 3 manipules, voile et bourse de calice; 1 devant d'autel.

1 niche de velours avec sa petite garniture en or.

1 ornement violet brodé en or et en fleurs de lys, composé de 2 grandes chapes, de 1 chasuble de 2 tuniques, de 3 étoles, le tout de la plus grande richesse.

1 autre étole, fond en or et broderies de même, voile et bourse de calice.

1 devant d'autel conforme à l'ornement.

Ornement de velours cramoisi brodé en or, composé de 4 grandes chapes et 1 petite et de 1 chasuble, 2 tuniques, 2 étoles, 3 manipules et d'une étole pastorale et de 1 devant d'autel, voile et bourse de calice.

Ornement blanc moiré d'argent et galons en or, composé de 4 grandes chapes et de 1 petite, de 1 chasuble, de 2 tuniques, de 2 étoles, de 3 manipules, une étole pastorale blanche et verte dans le revers et un devant d'autel, voile et bourse de calice.

Garniture de 2 chaises, de 1 fauteuil et de 1 tabouret.

1 ornement violet, de la 1<sup>re</sup> classe, de velours ciselé fond en or et galons en or composé de

(1) *Archives nationales*, carton C 278, dossier 736. *Bulletin de la Convention* du 8<sup>e</sup> jour de la 2<sup>e</sup> décade du 2<sup>e</sup> mois de l'an II (vendredi 8 novembre 1793).

(2) *Archives nationales*, carton C 278, dossier 736.